

Parlement jurassien

Motion

No : 1229

Modification de la fiche No 5.07.1

La géothermie fait grand bruit depuis plusieurs mois dans notre canton avec de nombreux faits qui ont forcé le Gouvernement à suspendre le projet dans l'attente de rapports pour s'assurer de la sécurité de cette technologie et de ses conséquences sur l'environnement.

Le 22 mai 2013, le Parlement jurassien a approuvé la fiche 5.07.1 du Plan directeur cantonal et le point 1 de ses principes d'aménagement. Celui-ci détermine, non seulement la commune de la Haute-Sorne, mais aussi Porrentruy et Delémont comme des sites potentiels pour accueillir la géothermie profonde.

Selon le rapport de consultation de l'époque, les instances ayant répondu étaient plutôt favorables au projet tout en demandant certaines garanties. Le Comité de l'Association Jurassienne des Communes (AJC) n'a pas formulé de remarques ou de questions envers le projet mis en consultation, mais a tenu à préciser qu'il était favorable à la stratégie qui vise à diversifier et promouvoir les énergies renouvelables ainsi qu'au développement des énergies pouvant améliorer la situation en matière d'approvisionnement énergétique.

Cependant, avec la connaissance floue que nous avons de cette technologie et les différents séismes qui se sont produits ces dernières années à travers le monde, il est impératif de demander une modification de cette fiche en supprimant la possibilité d'implanter cette technologie à Porrentruy et à Delémont, de manière préventive. Concernant le site de Haute-Sorne, dont le maintien semble fortement compromis et qui reste suspendu aux conclusions du rapport attendu par le Gouvernement jurassien, il convient également de connaître les conséquences financières pour l'Etat jurassien de l'abandon du projet actuellement en cours.

Au sujet des sites de Porrentruy et de Delémont, il sera toujours possible, en fonction des différents résultats des études, de rajouter ou non ces communes une fois la technologie validée, sûre et fiable.

En conséquence, le groupe PCSI demande au Gouvernement de modifier la fiche 5.07.1 en supprimant les zones de Porrentruy et de Delémont comme étant des zones pouvant accueillir la géothermie profonde.

Porrentruy, le 5.09.18

Au nom du Groupe chrétien-social indépendant

Philippe Eggertswyler